

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 04 avril 2026

Délibération n°2026/034

Objet : Désignation des représentants de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne au sein du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le quatre avril, à 9h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. CASTELLANI Jean-René est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
46	41	46	
Pour	Contre	Abstentions	
46	-	-	
<p>Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.</p>			
<p>Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à GUERRINI Antoine – BASCOUL Pierre-François a donné procuration à AMADEI Toussainte – FERRANDI Paul-Vincent a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia a donné procuration à GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.</p>			
<p>Absents : -</p>			
Convocation envoyée le : 29/03/2026 Et affichée le : 29/03/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 08/04/2026	

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 n°PREF2B/DRCT/BCLST/n°35 portant fusion des communautés de communes du Bassin de vie de L'Île-Rousse et des Cinq Pieve di Balagna au 1er janvier 2017 ;

Le Président informe qu'il convient de désigner le représentant ainsi que le suppléant de la Communauté de communes au sein du Conseil de gestion du parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate.

DECIDE :

- **DE DESIGNER** en tant que représentants de la Communauté au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate les conseillers communautaires suivants :

Titulaire	Suppléant
GUERRIERI Jean-Paul	ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise

- **AUTORISE** le Président à procéder à la notification de la présente délibération au Préfet de Haute-Corse et au Préfet maritime de la Méditerranée.

Fait à L'île-Rousse, le 04 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-René CASTELLANI



Le Président,
Lionel MORTINI

